

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DGRI 61 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Lucas DOLEGA pour l'organisation de l'événement « Cérémonie de remise du Prix photographique Lucas DOLEGA - 9ème édition » vendredi 17 janvier 2020

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Lucas DOLEGA.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO